

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mars 2026

---

RENFORCER LE CONTRÔLE, LA GOUVERNANCE ET LA RESPONSABILITÉ  
FINANCIÈRE DES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT - (N° 2531)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 47

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup, M. Tryzna, Mme Bazin-Malgras, M. Ray et M. Brigand

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

L'article 72 de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2006 relative au financement de la sécurité sociale pour 2006 est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) constitue un doublon avec le Conseil stratégique de l'innovation en santé qui dispose de compétences élargies au système de santé dans sa totalité comprenant l'assurance maladie.

Il convient donc de supprimer ce comité théodoule.